

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3346

15 décembre 2015

SOMMAIRE

Aldershot Holdings S.à r.l.	160594	Poliflex S.à.r.l.	160604
Amida S.A.	160582	Pomme Cannelle S.à r.l.	160604
Aminfor S.A., SPF	160599	Powercom S.A.	160605
ATGM S.à r.l.	160582	PricewaterhouseCoopers Alternative Fund Services	160605
Brightstar Resources	160587	Prime Credit 8 S.A.	160591
Fashion Télévision International S.A.	160586	Prosol Holding S.A.	160606
Fortitude Resources	160585	Pull & Bear Luxembourg S.A.	160594
Greenhouse Berlin I S.à r.l.	160586	Qatar Airways Luxembourg s.à.r.l.	160607
Ideal Standard International Equity S.A.	160582	QIAGEN Deutschland Finance Holding (Lu- xembourg) S.à r.l.	160607
LSREF4 Churchill Properties S.à r.l.	160588	R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Euro- péenne)	160585
MC GCO (Luxembourg) S.à r.l.	160587	Tedlux S.à r.l.	160607
Medea Development S.A.	160587	Thema Production S.A.	160606
Melville Luxco	160591	Traxys S.à r.l.	160604
Munich Holdings II Corporation	160608	Ynos Invest S.A.	160579
Paramafin S.A., SPF	160599		
Pasing Holdco S.à r.l.	160562		
Patrimony Investments	160603		

Pasing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 198.196.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. German Estate Group GmbH & Co. KG, a limited liability company governed by the laws of Germany, with registered office at 20, Neue Mainzer Strasse, 60311 Frankfurt, Germany, registered with the Trade Register of the District Court of Frankfurt under the registration number HRA 48226,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 September 2015 (the "Shareholder 1"); and

2. Pasing Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Registrar of Companies under the registration number 301846,

hereby represented by Maître Mattieu De Donder, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 30 September 2015 (the "Shareholder 2" and together with the Shareholder 1, the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders hold all of the shares of Pasing Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198196 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 26 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 August 2015, number 2266. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since the incorporation of the Company.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create ten (10) new classes of shares, to be denominated Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, class H Shares, class I Shares and Class J Shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment and restatement as per item 3 of the agenda;

2 To increase the Company's share capital by an aggregate amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) to an amount of one hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 162,500.-) by the issue of (i) fifteen thousand (15,000) Class A Shares, (ii) fifteen thousand (15,000) Class B Shares, (iii) fifteen thousand (15,000) Class C Shares, (iv) fifteen thousand (15,000) Class D Shares, (v) fifteen thousand (15,000) Class E Shares, (vi) fifteen thousand (15,000) Class F Shares, (vii) fifteen thousand (15,000) Class G Shares, (viii) fifteen thousand (15,000) Class H Shares, (ix) fifteen thousand (15,000) Class I Shares, and (x) fifteen thousand (15,000) Class J Shares, being a total of one hundred fifty thousand euros (150,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3 To amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items;

4 Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create ten (10) new classes of shares, to be denominated Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, class H Shares, class I Shares and Class J Shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their amendment and restatement as per item 3 of the agenda.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an aggregate amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) to an amount of one hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 162,500.-) by the issue

of (i) fifteen thousand (15,000) Class A Shares, (ii) fifteen thousand (15,000) Class B Shares, (iii) fifteen thousand (15,000) Class C Shares, (iv) fifteen thousand (15,000) Class D Shares, (v) fifteen thousand (15,000) Class E Shares, (vi) fifteen thousand (15,000) Class F Shares, (vii) fifteen thousand (15,000) Class G Shares, (viii) fifteen thousand (15,000) Class H Shares, (ix) fifteen thousand (15,000) Class I Shares, and (x) fifteen thousand (15,000) Class J Shares, being a total of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Payment

Thereupon appeared:

1) Pasing Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Registrar of Companies under the registration number 301846,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed to fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class A Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class B Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class C Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class D Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class E Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class F Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class G Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class H Shares, fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class I Shares and fourteen thousand two hundred thirty-five (14,235) Class J Shares so issued and fully paid such shares by a contribution in cash of an amount of one hundred forty-two thousand euros (EUR 142,350.-).

2) German Estate Group GmbH & Co. KG, a limited liability company governed by the laws of Germany, with registered office at 20, Neue Mainzer Strasse, 60311 Frankfurt, Germany, registered with the Trade Register of the District Court of Frankfurt under the registration number HRA 48226,

hereby represented by Maître Matthieu De Donder, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal, declared that it subscribed to seven hundred sixty-five (765) Class A Shares, seven hundred sixty-five (765) Class B Shares, seven hundred sixty-five (765) Class C Shares, seven hundred sixty-five (765) Class D Shares, seven hundred sixty-five (765) Class E Shares, seven hundred sixty-five (765) Class F Shares, seven hundred sixty-five (765) Class G Shares, seven hundred sixty-five (765) Class H Shares, seven hundred sixty-five (765) Class I Shares and seven hundred sixty-five (765) Class J Shares so issued and fully paid such shares by a contribution in cash of an amount of seven thousand six hundred fifty euros (EUR 7,650.-).

The aggregate amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the above resolutions, such articles of association to read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Pasing Holdco S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of debt and/or equity interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may invest on a global basis in a variety of instruments issued across the capital structure of issuers operating in a variety of industries and sectors, including, without limitation, in loans, bonds, convertible and asset-backed securities, trade claims and post-reorganization and other equity securities and related derivatives.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 162,500.-) divided into one hundred sixty-two thousand five hundred (162,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up, divided as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”)
- fifteen thousand (15,000) class A Shares (the “Class A Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class B Shares (the “Class B Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class C Shares (the “Class C Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class D Shares (the “Class D Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class E Shares (the “Class E Shares”)
- fifteen thousand (15,000) class F Shares (the “Class F Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class G Shares (the “Class G Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class H Shares (the “Class H Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class I Shares (the “Class I Shares”);
- fifteen thousand (15,000) class J Shares (the “Class J Shares”, and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Preference Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the alphabetical order (starting from the Class A Shares until the Class J Shares).

A reduction of a share capital through the repurchase of a Class of Shares may only be made within the respective Class Periods (as defined below).

The Period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notary deed of 30 September 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class A Period”);

The Period for the Class B Shares is the period starting on the day after the end of the Class A Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class B Period”);

The Period for the Class C Shares is the period starting on the day after the end of the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class C Period”);

The Period for the Class D Shares is the period starting on the day after the end of the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class D Period”);

The Period for the Class E Shares is the period starting on the day after the end of the Class D Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class E Period”);

The Period for the Class F Shares is the period starting on the day after the end of the Class E Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class F Period”);

The Period for the Class G Shares is the period starting on the day after the end of the Class F Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class G Period”);

The Period for the Class H Shares is the period starting on the day after the end of the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class H Period”);

The Period for the Class I Shares is the period starting on the day after the end of the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the “Class I Period”);

The Period for the Class J Shares is the period starting on the day after the end of the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the “Class J Period”).

Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such Classe(s) of Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the day following the last Class Period (or as the case may be, the day following the end of the New Period of the immediately preceding Class of Shares) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period.

In the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be its New Period), the following Class Period (or as the case may be the following New Period) shall start on the day following the repurchase and cancellation of such Class of Shares and shall last until the last day of its initial Class Period (or as the case may be, until the last day of its New Period).

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such Class(es). The Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. The sole manager or, in case of plurality of manager, the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of eleven per cent (11%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two per cent (2%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three per cent (3%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of eight per cent (8%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of nine per cent (9%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the nominal value of the Class J Shares.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding Class of Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the balance of the dividend distributions shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

«Available Amount» shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of manager, the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

«Available Liquidities» shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

«Cancellation Amount» shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

«Class Period» shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

«Interim Accounts» shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

«Interim Account Date» shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

«Law» shall mean the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

«Profit Entitlement» shall mean the dividends of the Preference Shares.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

1. German Estate Group GmbH & Co. KG, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, ayant son siège social au 20, Neue Mainzer Strasse, 60311 Francfort, Allemagne, et immatriculée au Registre du Commerce et du Tribunal d'Arrondissement de Francfort sous le numéro HRA 48226,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 septembre 2015 (l'«Associé 1»);

et

2. Pasing Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Îles Cayman, et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 301846,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 septembre 2015 (l'«Associé 2» et ensemble avec l'Associé 1, les «Associés»);

Les prédites procuration resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés détiennent l'ensemble des parts sociales de Pasing Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198196, constituée par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juin 2015, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2266 du 26 août 2015 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Les Associés reconnaissant être parfaitement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu:

Ordre du jour

1 Création de dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, dénommées Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J, ayant les droit et les privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur refonte décidée à la troisième résolution de l'ordre du jour;

2 Augmentation du capital social d'un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) pour le monter à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500.-) par l'émission de (i) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie J, pour un total de cent cinquante mille (150,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

3 Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter d'après les points susmentionnés;

4 Divers.

Ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J, ayant les droit et les privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur refonte décidée à la troisième résolution de l'ordre du jour.

Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) pour le porter à cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 162.500.-) par l'émission de (i) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie J, pour un total de cent cinquante mille (150.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Paiement

ont comparu:

1) Pasing Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Îles Cayman, et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 301846,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat soussigné,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit à quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie A, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie B, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie C, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie D, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie E, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie F, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie G, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie H, quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie I et quatorze mille deux cent trente-cinq (14.235) Parts Sociales de Catégorie J ainsi émises et avoir payé ces nouvelles parts sociales par une contribution en espèces d'un montant de cent quarante-deux mille trois-cent cinquante euros (EUR 152.350,-)

2) German Estate Group GmbH & Co. KG, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, ayant son siège social au 20, Neue Mainzer Strasse, 60311 Francfort, Allemagne, et immatriculée au Registre du Commerce et du Tribunal d'Arrondissement de Francfort sous le numéro HRA 48226,

représentée aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, avocat soussigné,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré avoir souscrit à sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie C, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie D, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie E, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie F, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie G, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie H, sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie I et sept cent soixante-cinq (765) Parts Sociales de Catégorie J ainsi émises et avoir payé ces nouvelles parts sociales par une contribution en espèces d'un montant de sept mille six cent cinquante euros (EUR 7.650,-).

Le montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est à la disposition immédiate de la Société, la preuve ayant été apportée par le notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier les statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées. Lesdits statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Pasing Holdco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations sous forme de dette ou d'intérêts en capital dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut investir à l'échelle mondiale dans une variété d'instruments émis à travers la structure de capital des émetteurs opérant dans une variété d'industries et de secteurs, y compris, sans limitation, dans des prêts, des obligations, des titres convertibles et adossés à des actifs, créances commerciales et post réorganisation et autres titres de participation et dérivés connexes.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) divisé en cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et divisées en sous-catégories, comme il suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, les «Parts Sociales de Préférence»);

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales consistant en l'annulation d'une Catégorie entière de Parts Sociales par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une telle catégorie. Dans le cas du rachat et de l'annulation d'une catégorie entière de Parts Sociales, un tel rachat et une telle annulation doivent être faits dans le sens alphabétique (des Parts Sociales de Catégorie A aux Parts Sociales de Catégorie J).

Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de parts sociales ne peut être effectuée que dans le cadre de périodes déterminées (la «Période de Catégorie») (telles que définies ci-dessous):

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A sera la période débutant en date de l'acte notarié du 30 septembre 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie J»);

Si une Catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la durée de la Période de Catégorie concernée, le rachat de Parts Sociales de cette Catégorie de Parts Sociales peut être fait pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle débutera le jour suivant la dernière Période de Catégorie (ou, selon le cas, à la date suivant immédiatement une Nouvelle Période d'une catégorie directement inférieure) et se terminera au plus tard un an après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Catégorie J.

Dans le cas où un rachat et une annulation de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales se déroule avant le dernier jour de la Période de Catégorie (ou, selon le cas, de la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Nouvelle Période suivante) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation des Parts Sociales de ladite Catégorie de Parts Sociales et se terminera le dernier jour de sa Période de Catégorie initiale (ou, selon le cas, le dernier jour de sa Nouvelle Période).

Une fois que le rachat et l'annulation de Parts Sociales de la/les catégorie(s) entière(s) concernée(s) est devenu effectif, le Montant d'Annulation devient exigible par la Société à/aux (l')Associé(s) au prorata de leurs détentions dans ladite/(lesdites) catégorie(s). La Société peut alors se libérer de son obligation de paiement en espèce, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à son entière discrétion tout en respectant le meilleur intérêt de la Société. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, peut à son entière discrétion inclure ou exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables, en partie ou en entier.

Art. 8. Incapacité, décès, suspension des droits civils, faillite ou insolvabilité d'un associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit

confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit),

les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque exercice pour lequel la Société décidera de procéder à des distributions de dividendes, provenant de la réalisation de bénéfices nets et de réserves disponibles issus de résultats non distribués, dont toute prime d'émission existante, le montant affecté aux-dites distributions de dividendes devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant onze pour cent (11%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J qu'ils détiennent.

Dans le cas où la dernière Catégorie de Parts Sociales (selon l'ordre alphabétique) aurait été entièrement annulée suite à son rachat ou autre opération au moment de la distribution (par exemple pour les Parts Sociales de Catégorie J), le solde de la distribution de dividendes devra alors être affecté au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Préférence au terme d'une décision prise par l'Assemblée Générale des Associés.

Sous réserves des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et en conformité avec les dispositions susmentionnées, le(s) Gérant(s) peuvent régler un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) Gérant(s) fixent le montant et la date de paiement d'un tel acompte.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

Aux fins des présents articles, les termes suivants auront les significations suivantes:

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date moins de trente (30) jours avant et plus de dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales visée.

«Droit au Bénéfice» signifie les dividendes des Parts Sociales de Préférence.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) tous les avoirs numéraires détenus par la Société (sauf les avoirs en numéraires déposés sur des dépôts à terme ayant une maturité restante de plus de six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire, obligations et billets négociables à court terme ainsi que toute créance que le Conseil de Gérance estimerait devoir être versée à la Société à court terme moins toutes les dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous biens tels que parts, actions et autres titres détenus par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période).

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à chaque fois tel que déterminé par les Comptes Intérimaires pertinents (pour parer à tout doute, sans double calcul), (iii) tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales ont droit en vertu des présents Statuts et (iv) tout Droit aux Bénéfices de telle façon que:

$$MD = (BN + RD + RC) - (P + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

RD = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées positivement

RL = réserves légales: toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

DO = tous dividendes auxquels ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit être défini dans les Comptes Intérimaires des Périodes de Catégorie respectives et doit être évalué par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance de bonne foi et eu égard à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Période de Catégorie» signifie chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I, Période de Catégorie J.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. De Donder, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 octobre 2015. GAC/2015/8526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171461/968.

(150189905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Ynos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.471.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YNOS INVEST S.A." (numéro d'identité 2005 22 32 873), avec siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.471, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 740 du 12 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, numéro 1874 du 18 juillet 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

A) le conseil économique en matière industrielle ainsi que l'assistance au développement de plans économiques, organisationnels, commerciaux et financiers concernant le secteur des marchés industriels;

B) le conseil économique aux entreprises, l'assistance au développement de plans économiques, organisationnels et financiers, la réalisation d'études de faisabilité relatives à l'acquisition d'entreprises ainsi que la détermination et l'évaluation

de nouvelles possibilités d'investissement ou de désinvestissement, de possibles accords sociétaires et de toutes initiatives de gestion et de management en général.

La société a en outre pour objet l'étude, le développement, l'importation, l'exportation, la commercialisation, l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de produits alimentaires, en particulier dans le domaine de la boulangerie et de la viennoiserie.

Elle a de surcroît pour objet toutes prestations associées de service après-vente, maintenance, vente de pièces détachées et assistance technique.

La société a aussi pour objet l'exploitation par quelques moyens que ce soit de droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris marques, brevets, droits d'auteur, dessins et modèles et droits similaires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire."

3) Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne les activités de l'objet social pour lesquelles il a été nommé ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne les activités de l'objet social pour lesquelles il a été nommé."

3) Administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

A) le conseil économique en matière industrielle ainsi que l'assistance au développement de plans économiques, organisationnels, commerciaux et financiers concernant le secteur des marchés industriels;

B) le conseil économique aux entreprises, l'assistance au développement de plans économiques, organisationnels et financiers, la réalisation d'études de faisabilité relatives à l'acquisition d'entreprises ainsi que la détermination et l'évaluation de nouvelles possibilités d'investissement ou de désinvestissement, de possibles accords sociétaires et de toutes initiatives de gestion et de management en général.

La société a en outre pour objet l'étude, le développement, l'importation, l'exportation, la commercialisation, l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de produits alimentaires, en particulier dans le domaine de la boulangerie et de la viennoiserie.

Elle a de surcroît pour objet toutes prestations associées de service après-vente, maintenance, vente de pièces détachées et assistance technique.

La société a aussi pour objet l'exploitation par quelques moyens que ce soit de droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris marques, brevets, droits d'auteur, dessins et modèles et droits similaires.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne les activités de l'objet social pour lesquelles il a été nommé ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne les activités de l'objet social pour lesquelles il a été nommé."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre FERRANTE comme administrateur-délégué de la société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer:

a) Monsieur Jean-Pierre FERRANTE, en qualité d'administrateur-délégué en ce qui concerne toutes les activités visées à l'objet social, à l'exception de celles décrites au point B) du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, et ce avec pouvoir de signature individuelle.

b) Madame Anne FERRANTE, en qualité d'administrateur-délégué en ce qui concerne les activités décrites au point B) du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, et ce avec pouvoir de signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171670/135.

(150189418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Amida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 77.326.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 août 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015171723/18.

(150190266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 181.782.

EXTRAIT

Le transfert des actions suivantes d'Appleby Trust (Jersey) Limited à Mme Sonia Friedman est accepté avec effet au 06 Octobre 2015:

- 2.065 parts sociales de classe C
- 12,730 parts sociales de classe D
- 295 parts sociales de classe E2
- 295 parts sociales de classe F2
- 295 parts sociales de classe G2

Par conséquent, les associés de la société sont les suivants:

- M. Howard Panter
- Mrs. Helen Enright
- M. Peter Kavanagh
- M. Nicholas Potter
- M. Michael Lynas
- M. Timothy McFarlane
- M. Gregory Dyke
- M. David Lazar
- Appleby Trust (Jersey) Limited
- Mme. Rosemary Squire
- Mme Sonia Friedman

Luxembourg, le 20 Octobre 2015.

Alicia Rassatti.

Référence de publication: 2015171736/28.

(150190135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Ideal Standard International Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 185.376.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the “Meeting”) of Ideal Standard International Equity S.A. (the “Company”) a société anonyme, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 185376, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1295 on 21 May 2014. The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1575 on 25 June 2015.

The Meeting is opened under the chair of Mr. Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Madia Camara, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the reclassification / conversion of two million, three hundred and eighty nine thousand, one hundred and seventy nine (2,389,179) class A shares held by GRF Master Fund II and seven million, two hundred and ten thousand, six hundred and seventy seven (7,210,677) class A shares held by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P. into nine million, five hundred and ninety nine thousand, eight hundred and fifty six (9,599,856) class D shares having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

C. According to the attendance list, all of the three hundred and ten million (310,000,000) shares in issue (i.e. one hundred percent (100 %) of the issued shares) are represented. All shareholders being present and waiving their right to receive convening notices the present meeting was duly convened.

D. The quorum required for the items on the agenda, according to Luxembourg laws, is fifty percent (50%) of the share capital. The resolutions on such items, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

E. According to the attached attendance list, such quorum is reached.

F. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously passed and required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reclassify the two million, three hundred and eighty nine thousand, one hundred and seventy nine (2,389,179) class A shares held by GRF Master Fund II and the seven million, two hundred and ten thousand, six hundred and seventy seven (7,210,677) class A shares held by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P. having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each, into nine million five hundred and ninety nine thousand eight hundred and fifty six (9,599,856) class D shares having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each which shall have the rights set out in the articles of association of the Company, as amended pursuant to the below resolution.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed Share Capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by (i) one hundred and two million eight hundred and fifteen thousand seven hundred and thirty-seven (102,815,737) class A shares (hereafter, the “A shares”) having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each; (ii) one hundred fifteen million seven hundred eighteen thousand and three hundred seventy-three (115,718,373) class B shares (hereafter, the “B shares”) having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each; (iii) seventy-eight million five hundred sixty-three thousand and two hundred fifty-four (78,563,254) class C shares (hereafter, the “C shares”) having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each and (iv) twelve million nine hundred two thousand six hundred thirty-six (12,902,636) class D shares (hereafter, the “D shares”) having a nominal value of one hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent upon the Company by reason of the present deed are assessed to eur 1,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée») de Ideal Standard International Equity S.A. (la «Société») une société anonyme, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185376, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1295 le 21 mai 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu du notaire soussigné, du 11 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1575 le 25 juin 2015.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

A. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Autorisation de la reclassification / conversion de deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante-dix-neuf (2.389.179) actions de classe A détenues par GRF Master Fund II et de sept millions deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept (7.210.677) actions de classe A détenues par Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P. en neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-six (9.599.856) actions de classe D ayant valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

B. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et leur nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, le bureau de l'Assemblée ainsi que le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être classés au même moment aux fins d'enregistrement.

C. Selon la liste de présence, l'intégralité des trois cent dix millions (310.000.000) d'actions émises (i.e. cent pourcent (100%) des actions émises) sont représentées. Tous les actionnaires présents renoncent à leur droit de recevoir des convocations et la présente assemblée a été valablement constituée.

D. Le quorum requis pour les points de l'ordre du jour est de, selon les lois Luxembourgeoises, cinquante pourcent (50%) du capital social. Les résolutions concernant ces points, doivent être votées par au moins deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les actionnaires présent ou représentés.

E. Selon la liste de présence ci-joint, ce quorum a été atteint.

F. La présente Assemblée est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'Assemblée, après délibération, a unanimement passé et demandé au notaire soussigné de promulguer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reclasser les deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante-dix-neuf (2.389.179) actions de classe A détenues par GRF Master Fund II et les sept millions deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept (7.210.677) actions de classe A détenues par Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master, L.P. ayant valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, en neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-six (9.599.856) actions de classe D ayant valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune, ayant les droits établis dans les statuts de la Société, tels que modifiés conformément à la résolution suivante.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social Souscrit.

5.1 Le capital social de la Société est établi à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par (i) cent deux millions huit cent quinze mille sept cent trente-sept (102.815.737) actions de classe A (ci-après les «Actions A») d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune; (ii) cent quinze millions sept cent dix-huit mille trois cent soixante-treize (115.718.373) actions de classe B (ci-après, les «Actions B») d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune; (iii) soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-trois mille deux cent cinquante-quatre (78.563.254) actions de classe C (ci-après les «Actions C») d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune et (iv) douze millions neuf cent deux mille six cent trente-six (12.902.636) actions de classe D (ci-après les «Actions D») d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (EUR 0,0001) chacune.»

Estimations des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, sont évalués à environ EUR 1.500,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31671. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171236/147.

(150189296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Fortitude Resources, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.681.

—
EXTRAIT

En date du 15.10.2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman comme administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2015;

- Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 15 octobre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16.10.2015.

Référence de publication: 2015170344/16.

(150188660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Européenne), Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 45.712.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission de l'administrateur:

- Monsieur Marco BAIÃO, né le 14 mars 1975 à Lisbonne au Portugal, demeurant à L-5836 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester.

2) Ratification de la démission de l'administrateur:

- Monsieur Romain DELFELD, né le 18 décembre 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2115 Luxembourg, 27, rue du 9 septembre 1867.

3) Ratification de la démission de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Romain DELFELD, né le 18 décembre 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2115 Luxembourg, 27, rue du 9 septembre 1867.

4) Nomination de l'administrateur:

- Monsieur Guy KONSBRUCK, né le 26 mars 1965 à Luxembourg, demeurant à L-3554 Dudelange, 20, rue Wercollier.

5) Nomination de l'administrateur:

- Monsieur Sébastien KONSBRUCK, né le 11 avril 1990 à Esch/Alzette, demeurant à L-3554 Dudelange, 20, rue Wercollier.

6) Nomination de l'administrateur:

- Monsieur Damon DAMIANI, né le 2 janvier 1960 à Dudelange, demeurant à L-3572 Dudelange, 152, rue Rév. Père Thiel.

7) Le mandat de l'administrateur est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Gianni MONACELLI, né le 23 octobre 1957 à Differdange, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

8) Le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Gianni MONACELLI, né le 23 octobre 1957 à Differdange, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

9) Le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société 'Bureau MODUGNO S.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue (RCSL B 35889).

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2015171512/38.

(150189188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Fashion Télévision International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.536.

—
EXTRAIT

En date du 8 octobre 2015, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Ralph Siebenaler en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 septembre 2015.

- La nomination de Monsieur Brian Bellerose, né le 9 mai 1966 à Massachusetts, USA, ayant son adresse professionnelle au 20-22 Wenlock Road, Londres N1 7GU, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 septembre 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170350/16.

(150188540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.499.

—
Extrait des décisions de l'assemblée extraordinaire des associés qui s'est tenue le 16 octobre 2015

Les associés ont décidé de nommer Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, au poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Lars Mohn, gérant de catégorie A;
- Marcel Stéphany, gérant de catégorie A; et
- Alain Peigneux, gérant de catégorie B.

Référence de publication: 2015170372/16.

(150188662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Brightstar Resources, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.676.

—
EXTRAIT

En date du 14.10.2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2015;

- Acceptation de la démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman comme administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2015;

- Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 15 octobre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

- Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem, Pays-Bas et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 15 octobre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Ce dépôt concernant le changement des administrateurs remplace celui du 16/10/2015 ayant le numéro L150187372.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19.10.2015.

Référence de publication: 2015170952/22.

(150189183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

MC GCO (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.755.

—
Extrait de la Résolution prise par les Associés le 15 juin 2015

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Madame Fantine Jeannon en tant que gérant de catégorie B de la société en date du 17 mars 2015;

- La nomination de Monsieur Nicolas Gérard, né le 20 avril 1981 à Libramont-Chevigny, Belge, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 17 mars 2015 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour MC GCO (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015170542/16.

(150188495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Medea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 22.507.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170545/9.

(150188806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.983.768,41.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.203.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October,
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF IV Churchill Investments DAC, a Designated Activity Company limited by shares incorporated and registered in Ireland with the Companies Registration Office under number 560165 and having its address at 25-28 Adelaide Road, Dublin 2, D02XK09, Ireland (the Sole Shareholder),

hereby represented by Liridon Elshani, employee of the undersigned notary with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dublin, Ireland on 12 October 2015,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,000.- (eleven thousand pounds sterling), registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 196203 and incorporated under the name of LSF 5 S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, dated 10 April 2015 (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1464 on 10 June 2015, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st October 2015, not yet published in the Mémorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 1,100,000 (one million one hundred thousand) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 5,972,768.41 - (five million nine hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pounds sterling) to an amount of GBP 5,983,768.41.- (five million nine hundred eighty-three thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence) by way of the issuance of 597,276,841 (five hundred ninety-seven million two hundred seventy-six thousand eight hundred forty-one) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 0.01.- (one penny) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 5,972,768.41 - (five million nine hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s Articles in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,972,768.41 - (five million nine hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pounds sterling) to an amount of GBP 5,983,768.41.- (five million nine hundred eighty-three thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence) by way of the issuance of 597,276,841 (five hundred ninety-seven million two hundred seventy-six thousand eight hundred forty-one) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an

aggregate amount of GBP 5,972,768.41.- (five million nine hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-eight pound sterling and forty-one pence) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 597,276,841 (five hundred ninety-seven million two hundred seventy-six thousand eight hundred forty-one) New Shares, having a nominal value of GBP 0.01.- (one penny) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 5,972,768.41 - (five million nine hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 5,972,768.41 - (five million nine hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 5,983,768.41.- (five million nine hundred eighty-three thousand seven hundred sixty-eight pounds sterling and forty-one pence), represented by 598,376,841 (five hundred ninety-eight million three hundred seventy-six thousand eight hundred forty-one) ordinary shares having a nominal value of GBP 0.01.- (one penny) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF IV Churchill Investments DAC, une Designated Activity Company ayant son siège social au 25-28 Adelaïde Road, Dublin 2, D02XK09 Irlande et immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 560165 (l'Associé Unique),

ici représenté par Liridon Elshani, employé du notaire soussigné, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, Irlande, le 12 octobre 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSREF4 Churchill Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196203 et constituée sous la dénomination LSF 5 S.à r.l., suivant un acte de Maître Jacques CASTEL, notaire

de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente daté du 10 avril 2015 (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1464 le 10 juin 2015, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2015, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 5.972.768,41,- (cinq millions neuf cent soixante-douze mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant de GBP 5.983.768,41,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante-et-un pence) par voie de création et d'émission de 597.276.841 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-seize mille huit cent quarante et une) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,01,- (un pence) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire total de GBP 5.972.768,41,- (cinq millions neuf cent soixante-douze mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante-et-un pence) devant être entièrement alloué au capital social de la Société;

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 5.972.768,41,- (cinq millions neuf cent soixante-douze mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant total de GBP 5.983.768,41,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence), par voie d'émission de 597.276.841 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-seize mille huit cent quarante et une) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 5.972.768,41,- (cinq millions neuf cent soixante-douze mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence) devant être entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 597.276.841 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-seize mille huit cent quarante et une) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 0,01,- (un pence) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 5.972.768,41,- (cinq millions neuf cent soixante-douze mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 5.972.768,41,- (cinq millions neuf cent soixante-douze mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 5.983.768,41,- (cinq millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-huit livres sterling et quarante et un pence), représenté par 598.376.841 (cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-seize mille huit cent quarante et une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01,- (un pence) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à.r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 octobre 2015. 2LAC/2015/23086. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171357/191.

(150190007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Prime Credit 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.691.

En date du 7 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:
de prolonger le mandat d'administrateur de Audrey Lewis et Hugo Neuman et Malcolm Wilson et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

de prolonger le mandat du L'alliance Revision S.à.r.l., ayant son siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Prime Credit 8 S.A.

Malcolm Wilson

Administrateur

Référence de publication: 2015170617/18.

(150188432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Melville Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.994.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MELVILLE S.R.L., a corporation incorporated under the laws of Italy, having its registered office at viale Bianca Maria 25, Milan, Italy, registered with the Register of Enterprise under No. 2053253, VAT fiscal code 08852380966,

here represented by Lara Forte, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Melville Luxco (hereinafter the “Company”), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register No. 198.994, and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 July 2015, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 22nd September 2015 under number 2574. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each up to thirteen thousand six hundred fifty-five euros (EUR 13,655.-) through the issue of one thousand one hundred fifty-five (1,155) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 5 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company’s share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each up to thirteen thousand six hundred fifty five euros (EUR 13,655.-) through the issue of one thousand one hundred fifty-five (1,155) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The one thousand one hundred fifty-five (1,155) new shares issued have been subscribed by MELVILLE S.R.L., aforementioned, for the price one thousand one hundred fifty-five euro (EUR 1,155.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of eleven thousand five hundred fifty-six (11,556) ordinary class D shares having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) (the “Ordinary D Shares”) and a total nominal value of one thousand one hundred fifty five euro point six (EUR 1,155.6) rounded down to one thousand one hundred fifty five euro (EUR 1,155.-) held by MELVILLE S.R.L. in ITACA Finance S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.507. The entire amount of one thousand one hundred fifty-five euro (EUR 1,155.-) shall be allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at thirteen thousand six hundred and fifty-five euro (EUR 13,655.-), represented by thirteen thousand six hundred and fifty-five (13,655) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.”

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MELVILLE S.R.L., une société constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social viale Bianca Maria 25, Milan, Italie, immatriculée auprès du Registre des Entreprises sous le numéro 2053253, TVA code fiscal 08852380966,

dûment représentée par Lara Forte, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Melville Luxco (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège sociale au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.994, constituée selon un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 septembre 2015 sous le numéro 2574. Les statuts ont été dernièrement modifiés selon un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclarant avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à treize mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 13.655,-) par l'émission de mille cent cinquante-cinq (1.155) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés unanimement adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à treize mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 13.655,-) par l'émission de mille cent cinquante-cinq (1.155) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les mille cent cinquante-cinq (1.155) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par MELVILLE S.R.L., susmentionnée, pour le prix de mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en onze mille cinq cent cinquante-six (11.556) parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0.10) et d'une valeur nominale totale de mille cent cinquante-cinq euros et six centimes (1.155,6) arrondi par défaut à mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-) détenues par MELVILLE S.R.L. dans ITACA Finance S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.507. Le montant de mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-) sera alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution suivante, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lit désormais comme suit:

“ Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à treize mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 13.655,-), représenté par treize mille six cent cinquante-cinq (13.655) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.”

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Forte, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015171375/144.

(150189383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pull & Bear Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 196.834.

Extrait des délibérations prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2015

En date du 30 avril 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé à l'unanimité de désigner Monsieur Javier EGUIRON VIDARTE, né le 24 mars 1981 à Pamplona (Espagne), demeurant à 1050 Bruxelles (Belgique), rue d'Idalie, 21 boîte 26, en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société et de mandataire de groupe C avec effet à la date des résolutions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170618/13.

(150188390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Aldershot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 195.478.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of October,

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Mr Paul COULSON, with Irish Passport number PS0925061 residing at 21 Wilton Place, London SW1X 8RL, United Kingdom

here represented by Mr Charl BRAND, employee, residing professionally in Luxembourg,

(the “proxyholder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the officiating notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the company Aldershot Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 195478 (the “Company”), incorporated on March 10, 2015 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1187 of May 7, 2015, and the articles of incorporation (the “Articles”) of which have never been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred euro (EUR 12,500), represented by:

- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class A shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class B shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class C shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class D shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class E shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class F shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class G shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class H shares;
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class I shares; and
- one hundred and twenty five thousand (125,000) Class J shares;

each share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), all subscribed and fully paid up and with such rights and obligations as set out in the Articles.

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. Resolutions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand, five hundred euro (EUR 12,500) to the amount of sixty two thousand, five hundred euro (EUR 62,500), by way of the issuance of a total number of five million (5,000,000) new shares in the Company, such number being made up of five hundred thousand (500,000) shares in each of the ten classes of shares of the Company from A to J, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

2. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution-in-kind.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any one manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, has taken, through his proxyholder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the amount of sixty-two thousand, five hundred euro (EUR 62,500), by way of the issue of a total number of five million (5,000,000) new shares in the Company, such number being made up of five hundred thousand (500,000) shares in each of the ten classes of shares of the Company from A to J, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for a total number of five million (5,000,000) new shares in the Company, such number being made up of five hundred thousand (500,000) shares in each of the ten classes of shares of the Company from A to J, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of six hundred (600) shares the Sole Shareholder holds in the share capital of Armanasco Holdings B.V., a private limited company organised and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Kleine Kade 45, 4461 AS Goes, the Netherlands, registered with the Dutch Companies register under number 22032395, for an aggregate amount of five million, one hundred and seven thousand, five hundred and forty-three euro (EUR 5,107,543) (the “AHBV Shares”).

Evidence of the existence the contribution in kind

Proof of the ownership of the contribution in kind has been given to the officiating notary by supporting documents.

Value of the contribution in kind - Managers' intervention

Evidence of the value of the AHBV Shares contributed to the Company has been produced to the officiating notary through a management certificate issued by the managers of the Company (the "Certificate") stating that:

1. The Sole Shareholder is the owner of the AHBV Shares.
2. The AHBV Shares are fully paid-up.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the AHBV Shares and possesses the power to dispose of the AHBV Shares.
4. None of the AHBV Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the AHBV Shares and none of the AHBV Shares are subject to any attachment.
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the AHBV Shares be transferred to him.
6. Based on generally accepted accounting principles, the AHBV Shares contributed to the Company are valued at least at five million, one hundred and seven thousand, five hundred and forty-three euro (EUR 5,107,543) and no material changes have occurred since the date of valuation which would have depreciated the value of the AHBV Shares.
7. All formalities to transfer the legal ownership of the AHBV Shares contributed to the Company have been or will be procured by the Sole Shareholder.

The Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Allocation of the amount of the contribution in kind

The amount of the contribution in kind of the AHBV Shares, i.e. an aggregate amount of five million, one hundred and seven thousand, five hundred and forty-three euro (EUR 5,107,543), is allocated as follows:

- (i) an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250) is allocated to the legal reserve account of the Company; and
- (iii) an amount of five million, fifty-one thousand, two hundred and ninety-three euro (EUR 5,051,293) is allocated to the freely distributable share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"**5.1.** The issued share capital of the Company is set at sixty two thousand, five hundred euro (EUR 62,500), represented by Shares divided into:

- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class A shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class B shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class C shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class D shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class E shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class F shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class G shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class H shares;
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class I shares; and
- six hundred and twenty five thousand (625,000) Class J shares;

(the "Shares" and each a "Share") each Share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any one manager of the Company, acting individually with full power of substitution, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing person this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

A COMPARU:

Monsieur Paul Coulson, ayant un passeport irlandais numéro PS0925061, demeurant au 21, Wilton Place, Londres SW1X 8RL, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Charl BRAND, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le "mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société Aldershot Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195478 (la «Société»), constituée le 10 mars 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1187 du 7 mai 2015, et dont les statuts (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie A;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie B;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie C;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie D;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie E;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie F;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie G;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie H;
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie I; et
- cent vingt-cinq mille parts sociales (125.000) de Catégorie J;

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes souscrites et intégralement libérées et étant assorties des droits et obligations décrits dans les Statuts.

II. L'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

III. Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), à un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) par l'émission d'un nombre total de cinq millions (5.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société, composé de cinq cent mille (500.000) parts sociales de chacune des dix classes de parts sociales de la Société de A à J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au

nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

IV. L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) par l'émission d'un nombre total de cinq millions (5.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société, composé de cinq cent mille (500.000) parts sociales de chacune des dix classes de parts sociales de la Société de A à J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à un nombre total de cinq millions (5.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société, composé de cinq cent mille (500.000) parts sociales de chacune des dix classes de parts sociales de la Société de A à J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en six cents (600) parts sociales que l'Associé Unique détient dans le capital social d'Armanasco Holdings B.V., une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Kleine Kade 45, 4461 AS Goes, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce néerlandais sous le numéro 22032395, pour un montant total de cinq millions cent sept mille cinq cent quarante-trois euros (EUR 5.107.543) (les «Parts Sociales AHBV»).

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

Valeur de l'apport en nature - Intervention des gérants

La preuve de la valeur des Parts Sociales AHBV apportées à la Société a été fournie au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par les gérants de la Société (le «Certificat») attestant que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales AHBV.
2. Les Parts Sociales AHBV sont entièrement libérées.
3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales AHBV et peut librement disposer des Parts Sociales AHBV.
4. Aucune des Parts Sociales AHBV n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité.
5. Il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit par lequel une personne peut demander à ce qu'une ou plusieurs Parts Sociales AHBV lui soient transférées.
6. En se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Parts Sociales AHBV apportées à la Société ont une valeur d'au moins cinq millions cent sept mille cinq cent quarante-trois euros (EUR 5.107.543) et, depuis la date de l'évaluation, aucun changement important qui aurait déprécié l'apport fait à la Société AHBV n'a eu lieu.

7. Toutes les formalités requises dans le cadre de la cession de la propriété des Parts Sociales AHBV apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique.

Ledit Certificat après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Allocation du montant de l'apport en nature

Le montant de l'apport en nature des Parts Sociales AHBV, soit un montant total de cinq millions cent sept mille cinq cent quarante-trois euros (EUR 5.107.543), est alloué de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est alloué au capital social de la Société;
 - (ii) un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) est alloué au compte de réserve légale de la Société;
- et
- (iii) un montant de cinq millions cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 5.051.293) est alloué au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par des Parts Sociales divisées en:

- six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;

- six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie C;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie D;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie E;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie F;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie G;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie H;
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie I; et
 - six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie J;
 (les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale») chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et étant assortie des droits et obligations décrits dans les présents Statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est estimé à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170875/257.

(150189176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Paramafin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PARAMAFIN S.A., SPF

Référence de publication: 2015170621/11.

(150188335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Aminfor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 198.431.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of the family asset management company duly incorporated and organized as a public limited company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, known as “AMINFOR S.A., SPF”, having its registered office in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg), under section B, No. 198.431,

incorporated pursuant to a deed executed by the undersigned notary, dated 1st July 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2355 dated 2nd September 2015, page 113026,

to date the articles of association have never been amended.

The Company has a current share capital of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty one thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all wholly subscribed and paid up (hereinafter referred to as the “Company”).

The meeting is chaired by Mr. Alessandro CUSUMANO, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Paolo BARTOLUCCI, residing in Luxembourg.

The general meeting appoints as scrutineer Mr. Alessandro CUSUMANO, residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been recorded on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxies given by the represented shareholders to the present meeting, signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to act:

I. - That as a result of the aforementioned attendance list the 31,000 (thirty one thousand) shares, all issued in registered form, representing the entire share capital are represented at the present meeting, which is consequently duly constituted and may validly deliberate and decide on the various items of the agenda.

II.- That the agenda of this meeting is as follows:

Agenda

1) Creation of categories of directors, each member of the board of directors being designated as A Director or B Director and consequent amendment of any related articles of the articles of association.

2) Subsequent amendment of the first paragraph (15.1) of article 15 of the articles of association, to be read henceforth as follows:

« Art. 15. Composition of the board of directors.

15.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, each director being appointed as an A Director or as a B Director, without prejudice to article 14.2 of these articles of association.

15.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.».

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 21 of the articles of association, to be read henceforth as follows:

« Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one A Director and one B Director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation».

4) As a result of the above: confirmation of the current members of the board of directors and designation of their respective positions as A Director or B Director, confirmation of their current term of appointment.

5) Miscellaneous.

The general meeting, after having acknowledged being validly constituted and approved the statements of the Chairman, discussed the agenda.

After debate, the general meeting has taken unanimously and by separate vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create the categories of directors, each member of the board of directors being designated as A Director or B Director, and to consequently amend any related articles of the articles of association.

Second resolution

Further to the prior resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph (15.1) of article 15 of the articles of association, which article 15 will be read henceforth as follows:

« **Art. 15. Composition of the board of directors.**

15.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, each director being appointed as an A Director or as a B Director, without prejudice to article 14.2 of these articles of association.

15.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.»

Third resolution

In the same framework, the general meeting further resolves to amend the first paragraph of article 21 of the articles of association, which article 21 will be read henceforth as follows:

« **Art. 21. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one A Director and one B Director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation».

Fourth resolution

As a result of the above, after having been informed of the change of the address of Mr. EGAN, the general meeting resolves to confirm the current members of the board of directors and to designate their respective positions as A Director or B Director as follows:

- Mr. Rupert Laurance EGAN, born in Dublin (Ireland) on 9th December 1975, residing at 45 Sandycove Road, Dun Laoghaire A96 W2T6 Co. Dublin (Ireland), A Director;

- Mr. Alessandro CUSUMANO, born in Borgomanero (Italy) on 6th April 1981, residing professionally at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), B Director;

- Mr. Massimiliano SELIZIATO, born in Mirano (Italy) on 6th January 1982, residing professionally at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), B Director;

their current term of appointment being confirmed and expiring on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 for the approval of the annual accounts as at the 31st December 2015

Close

There being no further items on the agenda, the Chairman declares the meeting closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately EUR 1,700.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date above written, at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mil quinze, le neuf octobre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société de gestion de patrimoine familial constituée et établie sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée "AMINFOR S.A., SPF", ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous la Section B et le numéro 198.431,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 1^{er} juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2355 du 2 septembre 2015, page 113026,

à la date des présentes, les statuts n'ont jamais été modifiés.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et une mille) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro CUSUMANO, résidant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BARTOLUCCI, résidant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, résidant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux est porté sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 31.000 (trente et une mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, toutes émises sous forme nominatives, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Création des catégories d'administrateurs, chaque membre du conseil d'administration étant désigné comme Administrateur A ou Administrateur B et conséquentes modifications des articles des statuts concernés.

2) Modification afférente du premier alinéa (15.1) de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 15. Composition du conseil d'administration.

15.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, chaque administrateur étant désigné comme Administrateur A ou Administrateur B, sans préjudice de l'article 14.2 des présents statuts.

15.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.»

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 21. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.»

4) En conséquence de ce qui précède: confirmation des membres actuels du conseil d'administration et leur désignation en tant qu'Administrateur A ou Administrateur B, confirmation de leur mandat actuel et de sa durée.

5) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer des catégories d'administrateurs, chaque membre du conseil d'administration étant désigné comme Administrateur A ou Administrateur B et décide de modifier les articles des statuts concernés en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa (15.1) de l'article 15 des statuts, lequel article ayant dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« Art. 15. Composition du conseil d'administration.

15.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, chaque administrateur étant désigné comme Administrateur A ou Administrateur B, sans préjudice de l'article 14.2 des présents statuts.

15.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.»

Troisième résolution

Dans le même contexte, l'assemblée décide en outre de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts, lequel article ayant dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 21. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation».

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, et après avoir pris connaissance du changement d'adresse de Monsieur EGAN, l'assemblée décide de confirmer le mandat en cours des membres actuels du conseil d'administration et de les désigner en qualité d'Administrateur A ou Administrateur B comme suit:

- M. Rupert Laurance EGAN, né à Dublin (Irlande) le 9 décembre 1975, résidant au 45 Sandycove Road, Dun Laoghaire A96 W2T6 Co. Dublin (Irlande), Administrateur A;

- M. Alessandro CUSUMANO, né à Borgomanero (Italie) le 6 avril 1981, résidant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur B;

- M. Massimiliano SELIZIATO, né à Mirano (Italie) le 6 janvier 1982, résidant professionnellement au 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur B;

leur mandat actuel étant confirmé et venant à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2016 pour statuer quant à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.700.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version Française. À la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte Anglais et le texte Français, la version Anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, P. BARTOLUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015170919/205.

(150189647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 130.359.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2015

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Catherine ZOLLER, de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et présidente du conseil d'administration de la société.

L'assemblée décide de pourvoir au remplacement en nommant comme nouvel administrateur-délégué:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. La durée de son mandat d'administrateur délégué sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ce mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170622/17.

(150188096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Poliflex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 49.701.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170632/9.

(150188213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 66.826.900,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.829.

—
EXTRAIT

M. Daniel B. PONEMAN a démissionné de ses fonctions de Gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 tel qu'il en a informé le RCS par mention faite en date du 7 juillet 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Mark Kristoff, Gérant de classe A; et
- M. Michael Büchter, Gérant de classe A.
- M. Alan Docter, Gérant de classe A;
- M. Rodney Cohen, Gérant de classe B;
- M. David Stonehill, Gérant de classe B;
- M. Charles Munzig, Gérant de classe B;
- M. Bruce Steen, Gérant de classe B;
- M. James McIntyre, Gérant de classe C;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

TRAXYS s.à.r.l.

19-21, route d'Arlon

L-8009 Strassen-Luxembourg

Serge Weber

Group Secretary

Référence de publication: 2015170766/28.

(150188585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pomme Cannelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 88, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 188.593.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2015 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 28 septembre 2015, la cession de 26 parts sociales détenues par Madame PEREIRA CABECAS Carla Sofia, demeurant 23, rue de la Tour Jacob à L-1831 LUXEMBOURG, à Madame GONCALVES PEREIRA Ana, demeurant, 23, rue de la Tour Jacob à L-1831 LUXEMBOURG pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2015.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015170633/14.

(150188696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

PricewaterhouseCoopers Alternative Fund Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 47.205.

Tenant lieu d'Assemblée Générale, l'associée unique, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris les décisions suivantes:

- la démission de Monsieur Didier Mouget de son mandat de Gérant et Président du Conseil de Gérance avec effet au 8 octobre 2015 et la démission de Madame Valérie Piastrelli de son mandat de Gérante avec effet au 8 octobre 2015 ont été acceptées.

- le Gérant Monsieur John Parkhouse a été nommé Président du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée avec effet au 8 octobre 2015.

- Madame Anne-Sophie Preud'homme et Madame Catherine Rückel ont été nommées Gérantes pour une durée indéterminée avec un pouvoir de signature suivant l'article 13 des Statuts, avec effet au 8 octobre 2015.

- comme conséquence des résolutions précédentes, la liste des gérants est établie comme suit au 8 octobre 2015:

La gérance de la société est assurée par:

Conseil de Gérance:

1. Monsieur Pierre DONIS, né le 31 mars 1972 à Dinant (Belgique), Gérant et Gérant délégué, consultant, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 31 juillet 2014, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon les articles 13 et 14 des Statuts.

2. Monsieur John PARKHOUSE, né le 3 mars 1967 à Wellingborough (Grande-Bretagne), Gérant et Président du Conseil de Gérance, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 31 juillet 2014, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 13 des Statuts.

3. Monsieur Wim PIOT, né le 11 juin 1966 à Leuven (Belgique), Gérant, conseil économique, expert-comptable, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 31 juillet 2014, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 13 des Statuts.

4. Madame Anne-Sophie PREUD'HOMME, née le 6 juin 1970 à Villerupt (France), Gérante, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommée gérante le 8 octobre 2015, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 13 des Statuts.

5. Madame Catherine RÜCKEL, née le 2 novembre 1968 à Dudweiler/Saarbrücken (Allemagne), Gérante, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommée gérante le 8 octobre 2015, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 13 des Statuts.

6. Monsieur Luc TRIVAUDEY, né le 21 août 1966 à Villerupt (France), Gérant et Gérant délégué, consultant, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 31 juillet 2014, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon les articles 13 et 14 des Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

John Parkhouse.

Référence de publication: 2015171479/40.

(150189995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Powercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 65.218.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} octobre 2015 que le siège social de la Société a été transféré au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg, avec effet immédiat.

De plus, il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 octobre 2015 que:

- La démission de Monsieur Gilles DEPIENNE, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 21 septembre 2015; et

- Madame Marina KERNEUR, née le 16 juin 1978 à Ploemeur, France, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 21 septembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170634/18.

(150188203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting dated October 8th 2015

The shareholders of THEMA PRODUCTION S.A. held the meeting on October 8th 2015, at the following address: 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg and took unanimously the following resolutions:

- to remove from the office of directors:

* Mr Yuri Sapronov

* Mrs Carole Giovannacci

- to appoint as the directors of the company:

* Mr Albert Ryabyshev, born in Moscow on 14/05/1970, residing professionally in 7/5 Derbenevskaya nabereschnaya, 115114 Moscow

* Mr Frank McGovern, born in Glasgow, on 07/12/1957, residing professionally in Cark, New Mills, Letterkenny, Co. Donegal, Ireland F92 PTR9

The mandates of the Directors will end at the Annual General Meeting of the year 2018.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2015

Les actionnaires de la société THEMA PRODUCTION S.A. réunis en assemblée générale extraordinaire à l'adresse 4, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg le 8 octobre 2015, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- de révoquer les mandats des administrateurs de la société:

* Monsieur Yuri Sapronov

* Madame Carole Giovannacci

- de nommer les nouveaux administrateurs de la société:

* Monsieur Albert Ryabyshev, né à Moscou, le 14/05/1970, demeurant professionnellement à 7/5 Derbenevskaya nabereschnaya, 115114 Moscow

* Monsieur Frank McGovern, né à Glasgow, le 07/12/1957, demeurant professionnellement à Cark, New Mills, Letterkenny, Co. Donegal, Ireland F92 PTR9

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour extrait conforme

M. Emile Wirtz

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2015171621/36.

(150189010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2015

L'Assemblée Générale précise que Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, a été désigné en qualité de représentant permanent, chargé de représenter les sociétés FIDUNORD S.à r.l. et FN-SERVICES S.à r.l., dans le cadre de l'exercice de leurs mandats d'administrateurs de la société «PROSOL HOLDING S.A.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 octobre 2015.

Pour *PROSOL HOLDING S.A.*

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015170640/17.

(150188844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Qatar Airways Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.727.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 05 octobre 2015

1. Mr Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

2. Mme Léonie TOULEMONDE, administrateur de sociétés, née le 13 juillet, 1986 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérante de classe A, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19.10.15.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Qatar Airways Luxembourg S.à.r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015170641/17.

(150188873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Tedlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.352.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 5 octobre 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 5 octobre 2015 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Christopher Pell en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Alberto Riva, né le 28 octobre 1985 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle à Palazzo Spinola, Via San Paolo 10, 20121 Milan, Italie, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 5 octobre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier

- Cédric Pedoni

- Alberto Riva

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015170751/20.

(150188721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.570.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170642/9.

(150187981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.893.947,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

Il résulte de différents transferts de parts sociales que:

- Munich Holdings Corporation détient:

- * 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- * 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- * 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- * 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- * 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- * 116.881 Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- * 6.212.945 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- * 6.212.945 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- * 6.212.945 Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- * 6.212.944 Parts Sociales Préférentielles de Classe J;

- KM Management I GmbH & Co. KG détient:

- * 9.262 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- * 9.262 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- * 9.262 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- * 9.261 Sociales Ordinaires de Classe D;
- * 9.262 Sociales Ordinaires de Classe E;
- * 9.261 Sociales Ordinaires de Classe F;
- * 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- * 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- * 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- * 48.733 Parts Sociales Préférentielles de Classe J;

- KM Management II GmbH & Co. KG détient:

- * 5.164 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- * 5.164 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- * 5.164 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- * 5.164 Sociales Ordinaires de Classe D;
- * 5.164 Sociales Ordinaires de Classe E;
- * 5.163 Sociales Ordinaires de Classe F;
- * 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- * 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- * 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- * 34.844 Parts Sociales Préférentielles de Classe J.

Le 19 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015171387/45.

(150189254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.